



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ours

Question écrite n° 111401

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux rappelle à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable qu'elle n'a toujours pas répondu aux nombreuses questions posées lors de la réunion du comité de massif le 11 février 2005. Le comité de massif souhaitait notamment connaître « le nom des communes de montagne qui doivent constituer la zone ours et donc celles que ces prédateurs pourront s'approprier et les moyens prévus pour contenir ces animaux sur les territoires concernés ». Depuis qu'elle a décidé ces introductions contre la volonté de la grande majorité des Pyrénéens, on peut constater que la gestion de ces fauves échappe à ceux qui en sont chargés et que les problèmes sont traités de façon différente selon les lieux qu'ils fréquentent. Un ours qui s'était dirigé vers Toulouse et provoquait l'inquiétude des populations et des services de l'État a été suivi pendant un mois par les gardes de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, les gendarmes, les services de l'État, puis capturé sur la commune de Camarade et transporté dans le Luchonnais. Récemment, une ourse, qui séjournait près de Saint-Girons et provoquait la même inquiétude, a été suivie dans les mêmes conditions, capturée et transportée vers la même commune de Luchon. Pourtant, les ours qui fréquentent régulièrement les villages de la haute Ariège, à proximité des habitations, à des altitudes identiques et dans un biotope moins semblable à celui de Slovénie, continuent à évoluer librement et à provoquer la même inquiétude auprès des habitants. Il lui demande en conséquence de lui faire savoir s'il y aurait deux catégories de Pyrénéens, ceux qui doivent supporter toutes les contraintes sans protection et ceux qui sont préservés, gardés jour et nuit par gardes et gendarmes, puis débarrassés de la proximité des fauves dès que possible. Considérant que l'égalité républicaine doit s'appliquer dans les mêmes conditions pour tous, il lui demande à quelle date elle va faire capturer les ours de la haute Ariège pour les transporter dans les communes qui les acceptent.

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111401

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12320